Cambriolages

Protéger sa résidence des cambriolages : les bonnes habitudes

A l'approche de la période estivale, voici quelques conseils pour prévenir les cambriolages dans vos résidences :

1 / Ne laissez pas de signes de votre absences : une boite aux lettres qui déborde, un jardin non entretenu, des volets constamment clos...
Pour éviter de laisser trop d'indices de votre départ, demandez à un voisin de confiance ou à un membre de votre famille de passer régulièrement pour ouvrir quelques instants vos volets et relever votre courrier. Des systèmes de minuterie permettent aussi d'allumer par intermittence des lumières dans la maison ou à l'extérieur pour simuler votre présence.
Ne mentionnez pas vos dates de vacances ou d'absences prolongées sur votre porte, votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux.

2 / Vérrouillez vos portes et fenêtres même si vous restez à proximité de votre résidence (course dans la localité, jardinage ou autre activité dans votre terrain...) ou pendant votre sommeil (période de canicule par exemple).

3 / Identifiez au mieux vos biens.
Par mesure de précaution, prenez des photographies de vos objets de valeur (bijoux, hi-fi, téléphonie, matériel informatique, meubles, tableaux,...) Pour les appareils électroniques, notez la marque, le type, les caractéristiques particulières et surtout le numéro de série. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre. Si vos objets sont retrouvés, il seront identifiés et restitués plus facilement.

4 / Aménagez vos extérieurs.
Les cambrioleurs ne veulent pas être vus. Avec un éclairage extérieur équipé de détecteurs s'activant aux mouvements, les intrus, soudainement éclairés, se sentent moins tranquilles pour poursuivre leur délit. Cet éclairage est également rassurant lors de votre arrivée au domicile.
Il est important de ne pas laisser sur les lieux des objets (outil permettant une effraction, échelle ou autre facilitateur d'escalade) qui favoriseraient une intrusion.
Une taille judicieuse de vos haies ou de la végétation permet une surveillance naturelle de votre propriété par les voisins, automobilistes de passage ou passants et gêne le délinquant.

5 / Renforcez vos systèmes de fermeture ou de protection.
Le but est de compliquer la tâche des cambrioleurs et de les faire renoncer en mettant en place des systèmes de protection adaptés.
Ces moyens peuvent être mécaniques : porte blindée, verrous, barreaux aux fenêtres ou barres métalliques de renfort derrière les volets, ou électroniques : détection d'intrusion (alarme : les cambrioleurs prennent généralement la fuite en cas de déclenchement) ou vidéoprotection.
Les effractions se portent souvent sur les portes arrières qui sont généralement les plus discrètes.
Les portes coulissantes sont généralement vulnérables. En votre absence, un simple liteau de bois placé dans le rail peut suffire à gêner l'ouverture.

6 / Les cambriolages sont principalement commis en journée. **Signalez les faits qui vous paraissent suspects (repérage, démarchage douteux) en composant le 17 ou en contactant l'unité de sécurité publique compétente (gendarmerie de MOULINS)**. Si possible, le signalement des personnes et l'immatriculation des véhicules seront notés et communiqués lors de votre appel.

7 / Lorsque vous vous absentez plusieurs jours, pensez à l'opération "Tranquillité vacances". En remplissant un simple formulaire à la brigade de gendarmerie de MOULINS, des patrouilles seront organisées pendant votre absence pour surveiller votre domicile. C'est simple, gratuit et dissuasif.

Si on est victime, comment réagir ? Ne touchez à rien et signalez immédiatement les faits à la gendarmerie (17). Des enquêteurs se déplaceront pour relever les traces et indices.